

## Habitation individuelle

numéro : 20220506-0000611918-01-0

valide jusqu'au : 06/05/2032

## **IDENTIFICATION DE L'HABITATION**

Adresse

Rue des Déportés Anderlechtois, 26

1070 Anderlecht

Maison unifamiliale

Surface brute

292 m<sup>2</sup>



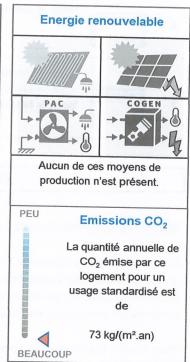
Ce certificat PEB donne des informations sur la qualité énergétique de ce logement et sur les travaux qui pourraient être effectués pour améliorer son niveau de performance énergétique. Cette performance peut être comparée à celle que devrait, au minimum, atteindre ce même logement en construction neuve. Elle peut aussi être comparée à la performance énergétique moyenne des habitations de la Région de Bruxelles-Capitale.

## Indicateurs de performance énergétique de l'habitation

## Classe énergétique

## Très économe ≤ 45 Niveau d'exigence PEB 2022 pour un logement neuf **B** 46 - 95 **C** 96 - 150 151 - 210 Performance énergétique moyenne des logements en Région de Bruxelles-Capitale **2**11 - 275 **-** 276 - 345 G > 345G Très énergivore

## Indicateurs spécifiques



## Consommation d'énergie primaire

Consommation d'énergie primaire annuelle par m² 364 [kWhEP/(m2.an)] Consommation d'énergie primaire annuelle totale 106,540 [kWhEP/an]



## **Habitation individuelle**

numéro: 20220506-0000611918-01-0



## Recommandations pour améliorer la performance énergétique de ce logement

Conformément à la procédure définie par la Région de Bruxelles-Capitale, les recommandations reprises dans ce document sont générées sur base des données encodées par le certificateur.

Pour relever ces données, le certificateur s'appuie sur ses constatations visuelles et sur les informations techniques contenues dans les documents remis par le propriétaire.

Certaines caractéristiques énergétiques du bien certifié peuvent cependant rester indéterminées. Dans ce cas, le logiciel utilisera des valeurs par défaut basées sur l'année de construction et/ou de rénovation du logement.

Le Certificat PEB fournit donc des recommandations d'autant plus pertinentes que des données précises auront pu être encodées par le certificateur.

## Les 3 principales recommandations à mettre en œuvre

Les 3 recommandations principales à mettre en œuvre dans ce logement pour se rapprocher de la performance énergétique minimale requise pour un logement semblable nouvellement construit sont :

N°	Cible	Recommandation	Evolution de la classe énergétique grâce aux travaux	Diminution de la consommation annuelle d'énergie
1.		Isoler la façade	F	-21%
2.		Isoler la façade + Isoler le plafond sous grenier	E+	-38%
3.		Isoler la façade + Isoler le plafond sous grenier + Isoler la toiture plate	D-	-48%

## Aide pour la mise en œuvre des recommandations

Que vous soyez propriétaire ou locataire, contactez Homegrade!

Cette initiative de la Région de Bruxelles-Capitale, coordonnée par Bruxelles Environnement, vous propose des services gratuits de spécialistes pour vous aider à diminuer votre consommation d'énergie au quotidien et vous communiquer des informations utiles sur les coûts, les bonus financiers et les aspects techniques des recommandations pour améliorer la performance énergétique de ce logement.

Vous pouvez bénéficier gratuitement d'une visite à domicile d'un conseiller, de petites interventions pour économiser de l'énergie, et si vous décidez de mettre en oeuvre les recommandations pour améliorer la performance énergétique de ce logement, les conseillers vous accompagneront même à chaque étape des travaux. <a href="www.homegrade.brussels">www.homegrade.brussels</a>





#### Habitation individuelle

numéro: 20220506-0000611918-01-0

## Liste complète des recommandations pour ce logement

Les recommandations qui permettent d'économiser de l'énergie de manière optimale sont détaillées ici. Elles sont classées par ordre décroissant d'économie d'énergie que leur mise en oeuvre rend possible. Les éléments de l'enveloppe (toit, façade, menuiseries extérieures, plancher) ou les installations techniques (chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation) concernées sont représentées par une icône. Chaque recommandation est accompagnée de deux icônes : la première indique le type d'élément concerné et la seconde attire l'attention sur des conditions spécifiques de mise en oeuvre en fonction des règles d'urbanisme, de copropriété et de mitoyenneté.

#### **Urbanisme**



Les recommandations qui modifient l'esthétique d'une façade vue de l'espace public doivent généralement obtenir une autorisation de la commune (permis d'urbanisme) avant d'être mises en oeuvre.

## Copropriété



Si cette habitation fait partie d'une copropriété, les recommandations marquées par ce signe doivent généralement être approuvées par l'assemblée générale des copropriétaires avant de pouvoir être mises en œuvre. Des précisions à ce sujet peuvent vous être données par le syndic en charge de la gestion de la copropriété.

#### Mitoyenneté



Les recommandations marquées par ce signe doivent être mises en œuvre en tenant compte des principes qui règlent la mitoyenneté. Les modalités peuvent être négociées avec le voisin concerné dont l'accord préalable sera souvent nécessaire et toujours souhaitable.

Des informations complémentaires sur la situation existante et les données qui ont été encodées peuvent être retrouvées dans l'annexe au certificat PEB, via le code de paroi ou le code de système indiqué ici.

## 1. Isoler la façade



mitoyenneté

Les façades ci-dessous ne sont pas isolées ou aucune preuve de l'existence d'une isolation n'existe. Les isoler permettra de faire des économies d'énergie, d'éliminer l'effet de paroi froide et d'augmenter la sensation de confort à l'intérieur.

En principe, il vaut mieux isoler les façades par l'extérieur : c'est plus efficace et comporte beaucoup d'avantages. Si ce n'est pas possible (contraintes urbanistiques ou techniques), il faudra les isoler par la coulisse (s'il y en a) ou par l'intérieur.

Objet de la recommandation	améliorer	d'énergie [kWhEP/(m².an)]
	111.59 m²	77
Façade avant	39.00 m²	19
Façade gauche	19.29 m²	15
Façade droite	17.26 m²	13
Façade arrière	36.04 m <sup>2</sup>	29

gəqi.04<del>gami</del> b 3/14

Cumonfiele A



#### **Habitation individuelle**

numéro: 20220506-0000611918-01-0

2. Isoler le plafond sous grenier

\_\_\_\_\_

Ce plafond n'est pas isolé ou aucune preuve de l'existence d'une isolation n'existe. Si l'espace entre ce plafond et la toiture est non habitable, la solution à la fois pratique et économique pour réduire les pertes de chaleur est d'isoler le plafond.

L'isolation peut se faire par le dessus (isolation du plancher), entre gîtes ou par le dessous (isolation par faux-plafond). Dans tous les cas, l'isolant doit être protégé de la condensation par la pose d'un pare-vapeur côté chaud qu'il faut éviter de rompre.

Objet de la recommandation

Superficie à améliorer Economie d'énergie [kWhEP/(m².an)]

Plafond sous grenier

72.78 m<sup>2</sup>

63

3. Isoler la toiture plate



Cette toiture n'est pas isolée ou aucune preuve de l'existence d'une isolation n'existe. Or, la chaleur du logement s'échappe d'abord par le toit. Il est donc important de bien l'isoler.

L'isolant doit être enfermé dans une structure étanche pour le protéger de l'humidité (pluie et condensation). Placez donc de préférence l'isolation sur la membrane d'étanchéité existante. Sinon, veillez à placer soigneusement un pare-vapeur sous l'isolant. Ce pare-vapeur et la membrane d'étanchéité de toiture sont deux composants importants de l'isolation.

Objet de la recommandation

Superficie à améliorer Economie d'énergie (kWhEP/(m².an))

Toit plat

27.56 m<sup>2</sup>

34

4. Isoler le plancher



Ce plancher n'est pas isolé ou aucune preuve d'isolation n'existe. Un plancher ou dalle de sol non isolé entraîne une perte de chaleur importante et crée une sensation de froid chez l'occupant.

Différentes solutions existent pour éviter les pertes de chaleur par un sol en contact avec la terre ou un vide sanitaire mais elles imposeront en général le démontage du revêtement de sol et la rehausse du niveau fini. La meilleure solution pour éviter les pertes de chaleur par un sol en contact avec une cave ou l'extérieur est de l'isoler par le dessous quand c'est possible. La pose d'un isolant dans une structure portante en bois est aussi possible mais peut entraîner le démontage du revêtement de sol ou du plafond de la cave.

Objet de la recommandation

Superficie à améliorer Economie d'énergie [kWhEP/(m².an)]

Plancher en contact avec l'extérieur ou une cave
Plancher en contact avec la terre ou un espace non chauffé

114.69 m<sup>2</sup> 28 68.13 m<sup>2</sup> 23 46.56 m<sup>2</sup> 6



#### **Habitation individuelle**

numéro: 20220506-0000611918-01-0

Superficie à

Economia

#### 5. Remplacer les fenêtres (profilés et vitrage)



Les profilés de ces fenêtres sont de conception ancienne ou aucune information n'existe sur leur coefficient thermique. La performance thermique de ces fenêtres est donc trop faible quelle que soit la qualité du vitrage.

Remplacer la fenêtre par une fenêtre avec un vitrage performant (Ug <= 1,1 W/m².K) et un profilé donnant à l'ensemble (vitrage + profilé) un coefficient thermique Uw ne dépassant pas 1,8 W/m².K (à faire préciser dans le devis). Attention : la qualité thermique réelle d'une fenêtre dépend aussi du soin avec lequel elle est posée (étanchéité à l'air et à l'eau).

Objet de la recommandation	améliorer	d'énergie
		[kWhEP/(m².an)]
	30.49 m²	25
Châssis bois à simple vitrage	21.32 m²	22
Châssis synthétique à double ou triple vitrage	9.17 m²	4

#### 6. Remplacer le double vitrage actuel par un vitrage plus performant



urbanisme

La performance thermique d'une fenêtre dépend principalement de la valeur isolante du vitrage lorsque les profilés sont de fabrication récente.

Remplacer le double vitrage par un double vitrage de qualité (Ug <= 1,1 W/m²K) permet d'atteindre un niveau de performance thermique satisfaisant à un coût inférieur au remplacement du châssis complet.

Objet de la recommandation	Superficie à améliorer	Economie d'énergie [kWhEP/(m².an)]
Objet de la recommandation  Châssis bois à double ou triple vitrage	23.67 m <sup>2</sup>	8

#### 7. Isoler les conduites du système de chauffage



Des conduites de chauffage non isolées sont présentes dans des espaces non chauffés.

Isoler les conduites de chauffage est aisé et permet d'éviter qu'elles ne se refroidissent, engendrant de ce fait des pertes d'énergie conséquentes. A titre d'exemple, dans un local à 20°C, le refroidissement de l'eau chaude à 70°C qui circule dans un mètre de tuyau métallique de 25mm de diamètre équivaut à la consommation de 10 ampoules LED de 4 Watts. Avec un bon isolant en bonne épaisseur, le placement est rentabilisé en moins d'un an.

## Objet de la recommandation

Economie d'énergie [kWhEP/(m².an)]

Système de chauffage 1

3

#### 8. Compléter le système de ventilation



Cette habitation ne dispose pas d'un système de ventilation suffisant pour assurer une bonne qualité de l'air intérieur et des ambiances intérieures confortables.

Une bonne ventilation hygiénique est indissociable de l'étanchéité à l'air et de l'isolation thermique de l'habitation.

Pour garantir une bonne qualité de l'air intérieur, il est nécessaire de ventiler correctement les locaux de l'habitation et d'en évacuer le surplus d'humidité. Une ventilation insuffisante entraîne la présence de condensation qui nuit au confort respiratoire et à la santé des occupants non sans détériorer aussi le bâti.



#### **Habitation individuelle**

numéro: 20220506-0000611918-01-0



Les installations techniques d'une habitation individuelle constituent un bras de levier important pour réaliser des économies d'énergie car une chaudière installée correctement, propre et bien réglée consomme moins et dure plus longtemps.

Pour s'assurer de la performance énergétique du système de chauffage d'une habitation, différents actes de contrôle sont requis :

- La réception PEB qui vérifie que tout nouveau système de chauffage (à partir du 1er janvier 2011) est correctement installé:
- · Le contrôle périodique PEB qui vérifie que les chaudières et les chauffe-eaux fonctionnent efficacement et correctement;
- Le diagnostic PEB qui vise à améliorer la performance du système de chauffage de plus de 5 ans à travers des recommandations et un programme minimum d'entretien.

Pour obtenir ces documents, contactez un professionnel agréé : <a href="https://environnement.brussels/professionnels-chauffage">https://environnement.brussels/professionnels-chauffage</a>.

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait qu'à la date de l'établissement du certificat PEB, le certificateur n'a pas pu s'appuyer sur les documents suivants, délivrés dans le cadre de la règlementation chauffage PEB :

1. L'attestation de contrôle périodique PEB pour une ou plusieurs chaudières du système de chauffage 1

Des informations complètes sont disponibles sur <a href="https://www.environnement.brussels/chaudière">www.environnement.brussels/chaudière</a>.

#### Habitation individuelle

numéro: 20220506-0000611918-01-0



#### Informations diverses

#### Comment les indicateurs de performance énergétique sont-ils calculés ?

Le certificateur doit encoder les données caractéristiques de l'habitation dans le logiciel de calcul mis à sa disposition. Ces données proviennent soit de pièces justificatives fournies par le propriétaire, soit de constatations faites par le certificateur lors de sa visite sur site.

Certaines caractéristiques énergétiques du bien certifié peuvent cependant rester indéterminées. Dans ce cas, le logiciel utilisera des valeurs par défaut assez conservatrices, basées sur l'année de construction ou de rénovation du logement. Afin d'obtenir le meilleur résultat possible, il est donc important de fournir au certificateur un maximum de preuves acceptables. Le résultat PEB est calculé en tenant compte de conditions d'utilisation standard (température de confort, horaire d'occupation, conditions climatiques,...). Il est établi sur base des caractéristiques énergétiques actuelles de l'enveloppe (superficies des parois de déperdition, degré d'isolation) et des installations techniques communes ou privées (type de chaudière, système de ventilation, type et puissance des installations de production d'énergie renouvelable, ...) de l'habitation. Le Certificat PEB renseigne donc la performance énergétique standardisée du logement.

Ce calcul standardisé permet de comparer de façon objective des habitations de toutes tailles sur base de leur classe énergétique mais ne permettra pas de calculer des coûts de consommation exacts, étant donné que la consommation énergétique réelle dépendra fortement du comportement qu'adoptera l'occupant. En revanche, à superficie égale et pour un même comportement de l'occupant, une habitation de classe C sera plus économe en énergie qu'une habitation de classe D.

## Energie renouvelable

Les "énergies renouvelables" correspondent à des énergies dont l'exploitation ne puise pas dans des stocks de ressources limités. Une icône en couleur en première page indique que ce type de production d'énergie renouvelable est présent dans l'habitation.

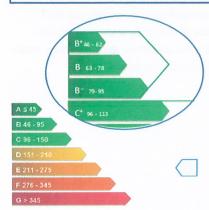








## Classe énergétique



La classe A, pour les biens les plus économes, est subdivisée en 4 niveaux dont le A++ pour une habitation à énergie positive, c'est-à-dire celle qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Les classes B à E sont divisées en 3 niveaux, suivies des classes F et G, pour les biens les plus énergivores.

La ligne en pointillés indiquant le « Niveau d'exigence PEB 2022 pour un logement neuf » correspond à la performance énergétique minimale qu'aurait dû atteindre votre bien s'il avait été construit en respectant les exigences PEB d'application en 2022. Depuis le 2 juillet 2008, des exigences PEB sont d'application pour les nouvelles constructions et pour les travaux de rénovation soumis à permis d'urbanisme, pour autant que ces travaux concernent l'enveloppe du bâtiment et soient de nature à influencer la performance énergétique. Plus d'informations à ce sujet via Homegrade ou sur <a href="https://www.environnement.brussels/travauxPEB">www.environnement.brussels/travauxPEB</a>.

La classe énergétique permet de comparer facilement et de manière objective les logements mis en location ou en vente. Afin de permettre cette comparaison, le propriétaire ou son intermédiaire doit annoncer la classe énergétique mentionnée sur le certificat PEB dans toute publicité (petites annonces, affiches, Internet ...) faite pour une mise en vente ou une mise en location.

### Qu'est ce que l'énergie primaire ?

L'énergie primaire est la première forme d'énergie directement disponible dans la nature avant toute transformation: bois, gaz naturel, pétrole, etc' Le résultat du certificat PEB exprimé en kWh d'énergie primaire (kWhEP) prend en compte l'énergie nécessaire à la production et la distribution de l'énergie au consommateur' Ainsi :

- 1 kWh de gaz naturel équivaut à 1 kWhEP
- 1 kWh d'électricité équivaut à 2,5 kWhEP



## Habitation individuelle

numéro: 20220506-0000611918-01-0

#### Quelle est la durée de validité du certificat PEB?

Le certificat PEB reste valide jusqu'à la date indiquée en page une, sauf s'il a été révoqué par Bruxelles Environnement ou si des modifications aux caractéristiques énergétiques du bien ont été constatées. L'information relative à la révocation du certificat PEB est disponible sur le site de Bruxelles Environnement.

#### Qui a établi ce certificat PEB?

Le certificat PEB résidentiel est établi par un certificateur résidentiel obligatoirement repris sur la liste des certificateurs agréés en Région de Bruxelles-Capitale. Cette liste reprend le nom, les coordonnées de contact et le statut de l'agrément de chaque certificateur. Seul un certificateur dont l'agrément est valide est autorisé à émettre un certificat PEB. Le certificateur ne peut jamais avoir un intérêt direct dans la vente ou la location de l'habitation qu'il certifie. Vous retrouverez les coordonnées du certificateur qui a établi ce certificat-ci en bas de cette page.

#### Que faire si ce certificat ne semble pas correct?

La Région de Bruxelles-Capitale a mis en œuvre un processus pour s'assurer de la qualité de ce Certificat PEB. Si vous constatez des anomalies dans votre Certificat PEB, nous vous proposons de suivre les étapes suivantes :

1. Prenez contact avec votre certificateur

Pour commencer, le certificateur auquel vous avez fait appel est la personne la plus à-même de vous répondre car il a visité votre bien. Il pourra vous donner des explications quant au résultat et à la méthode qui soutient ce résultat. Si malgré ses explications vous doutez de la justesse des données encodées, vous pouvez lui demander de vous fournir l'annexe du certificat PEB afin de vérifier si les données utilisées correspondent bien à l'habitation concernée. Si des erreurs sont avérées, le certificateur devra alors les corriger et vous envoyer gratuitement un nouveau Certificat PEB.

Des info-fiches explicatives rédigées par Bruxelles Environnement concernant le résultat du certificat PEB et les pièces justificatives acceptées par Bruxelles Environnement sont disponibles sur <a href="https://www.environnement.brussels/certificatPEB">www.environnement.brussels/certificatPEB</a>.

2. Si le contact ne débouche sur aucun résultat, déposez une plainte auprès de Bruxelles Environnement

Nous vous invitons à transmettre une plainte auprès de Bruxelles Environnement dans laquelle vous mentionnez le numéro du certificat PEB, l'adresse du bien et les motifs qui expliquent votre mécontentement. La plainte est à envoyer par mail (plaintes-certibru@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Tour & Taxis, Avenue du Port 86C, 1000 Bruxelles). Bruxelles Environnement analysera votre plainte et vous informera de la suite qu'elle lui aura réservée après avoir, si nécessaire, fait appel à l'organisme externe qui contrôle la qualité des prestations du certificateur.

Pour toute autre question, nous vous invitons à prendre contact avec Bruxelles Environnement au 02 775 75 75, ou à consulter son site: <a href="https://www.environnement.brussels">www.environnement.brussels</a>

Certificat établi par : Nom : EL IDRISSI EL BOUAZAOUI Chakib Version de la méthode de calcul : V 01/2017

Société: https://www.brusselspeb.com/ Version du logiciel de calcul: 1.0.7

Numéro d'agrément: 001117021

## RÉGION DE BRUXELLES-CAPITAL F

#### Annexe au

## CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

## Habitation individuelle

numéro: 20220506-0000611918-01-0



#### Rapport d'encodage

#### **PRESENTATION**

Le niveau de performance énergétique de l'habitation a été calculée sur base des données reprises dans ce rapport d'encodage. Elles ont été encodées par le certificateur sur base d'une preuve acceptable ou sur base du constat visuel effectué lors de sa visite. Ce rapport fournit aussi une synthèse des superficies des différentes composantes des parois de l'habitation (murs, toitures, planchers, portes et/ou fenêtres) et permet de retrouver les détails des parois ou des installations techniques qui font l'objet d'une recommandation.

#### Légende

La preuve acceptable utilisée est identifiée par son n° dans un cadre bleu à côté de la donnée concernée.

×

La recommandation applicable est identifiée par son n° sur fond vert.

La valeur des coefficients thermiques utilisée par défaut dans le calcul est signalée par le symbole

C

#### **DESCRIPTION DE L'HABITATION CERTIFIEE**

Date de la visite 01/05/2022

Description

Maison mitoyenne avec tous les espaces inclus dans le VP, sauf mansarde et cave. Le dernier étage est sous plafond de mansarde. L'immeuble voisins de gauche est moins profond ce qui explique une paroi de déperdition gauche. L'immeuble de droite est aussi haut mais moins profond ce qui explique une paroi de déperdition vers la droite. Il y a une annexe sur la face arrière ce qui explique les différentes petites façades. Il y aussi une loggia en façade avant. Les parois restantes sont la façade avant et arrière.

#### Données générales

Type de maison : Mitoyenne

Volume protégé : 1,021 m³

Surface brute : 292 m²

Année de construction : inconnue 4

Orientation du bâtiment : Sud

Masse thermique : Mi-lourd ou peu lourd

L'année de construction est inconnue mais d'avant 1930.

## LISTE DES PREUVES ACCEPTABLES

Le certificateur a pu relever des données dans les documents suivants :

Catégorie	N°	Date	Nom (& Description)
Documents PEB	1	01/01/2021	Protocole PEB
Photos	2	01/05/2022	Reportage Photo des Installations techniques
Photos	3	01/05/2022	Reportage Photo des vitrages+ façade
Photos	4	01/05/2022	http://bruciel.brussels/
Photos	5	01/05/2022	mesurage facade
Documentation technique	6	06/04/2017	Table des rendements Vaillant

## Rapport d'encodage

## **COMPOSANTES DES PAROIS**

	osantes opaques sans isolant ide	nane			R (m².K/W)
	plafonds sous grenier				
	es inclinées				<b>0.06</b> c
TISI01	Toit/plafond1		Pas d'isolation constaté	0	
	Type de construction : Standard  Lame d'air : inconnue		Pas disolation constate	6	moi surseño
	Lame d all . Incomite		, 12 (PM21) (CM 14) (A)	NO ASSESSMENT PORTION OF THE	) notopide/II
2. Toiture	es plates				
TPSI01	Toit/plaT				<b>0.11</b> c
	Type de construction : Standard	3	Pas d'isolation constaté	ee	
	Lame d'air : inconnue	100	end us 'n me sec a	STAND IN STRUCTURE THE	
3. Plafon	ds sous grenier				
PFSI01	Toit/plafond				<b>0.15</b> c
	Type de construction : Standard	3	Pas d'isolation constaté	ee	
	Lame d'air : inconnue				
		6			- 4 44440
Murs					R (m².K/W)
MUSI01	MurAV	el come a trans		Sinc acad at the present and	<b>0.42</b> c
	Type de construction : e>30cm+finition	extérieure 5	Pas d'isolation constate	ée	
	Lame d'air : inconnue			200	
MUSI02	MurAR				<b>0.20</b> c
	Type de construction : Mur standard	5	Pas d'isolation constate	ée	
	Lame d'air : inconnue	Townsti E		No CRO Letters a potroit	
Planche	rs				R (m².K/W)
PLSI01	Plancher1	instances.		N.I.	<b>0.15</b> c
	Type de construction : Standard	3	Pas d'isolation constat	ée	
				g torque tayou in a rad partero a de n	
II Com	posantes châssis				
	posantes onassis				U <sub>D</sub> (W/m².K)
Portes					
	s vitrées			U <sub>g</sub> (W/m².K) g	<b>4.45</b> c
PO01	Porte	050/ 05	ala vitana		
	Non métallique non isolée	25% Sim	ole vitrage	3 6.80 c 0.85	C .
Fenêtre	s	656221.03	province and a second of the		U <sub>W</sub> (W/m².K
1. Fenêt	tres entièrement vitrées	EV BITTANES &	E 4017 1905 4040		
FE01	ChâssisSB			U <sub>g</sub> (W/m².K) g	<b>5.08</b> c
	Profilés en bois	3 Simple vi	trage	3 5.80 c 0.86	C
FE02	ChâssisDPVCA			U <sub>g</sub> (W/m².K) g	<b>3.08</b> c
LUZ	Profilés synthétiques standard	3 Double v	itrage classique	3 2.90 c 0.76	
	i Tomes symmetiques standard		gq	4000	w m²



## **PAROIS DE DEPERDITION**

## I. TOITURES



	Surface totale paroi	Surface ouvertures	=	Surface nette
Versant droit	16.31 m²	15.00 m²		1.31 m²
Toiture plates	27.56 m²	0.00 m²		27.56 m²
Plafonds sous grenier	72.78 m²	0.00 m²		72.78 m²

## 1. Toitures inclinées

Versant droit		Composante	Surface nette	Pente	Orientation	U (W/m².K)
Toit1		TISI01	1.31 m²	45 °	Est	<b>5.00</b> c
	Ouvertures					
	Fenêtre	FF03	15 00 m²	sans protection solaire		2 04

## 2. Toitures plates

	Toiture plates	Composante	e Surface nette	U (W/m².K)
3	Toit1	TPSI01	26.02 m²	<b>4.00</b> c
3	Toit1	TPSI01	1.04 m²	<b>4.00</b> c
3	Toit1	TPSI01	0.50 m²	4.00 c

## 3. Plafonds sous grenier

	Plafonds sous grenier	Composante	Surface nette	U (W/m	2.K)	1
2	Toit1	PFSI01	72.78 m²	2.90	С	× n

## II. FACADES



	totale paroi	ouvertures	e Surface nette
Façade avant	68.00 m²	29.00 m²	39.00 m²
Façade arrière	65.28 m²	29.24 m²	36.04 m²
Façade gauche	22.96 m²	3.67 m²	19.29 m²
Façade droite	20.93 m²	3.67 m²	17.26 m²

Façade avant		Composante	Surface nette	Contact avec	Statut	Orientation	U (W/m	².K
1 Mur1		MUSI01	35.80 m²	Extérieur	Privatif	Sud	1.70	С
	Ouvertures							
	Porte	PO01	5.61 m²	sans protection	n solaire		4.45	С
5	Fenêtre	FE01	3.97 m²	avec volets co	mmandés par l	'intérieur	4.59	С
5	Fenêtre	FE02	4.38 m²	sans protection	n solaire		3.08	С
	Annexe 1	A01	12.78 m²					

		Link	port d'enco					
Mur1	Ouvertures	MUSI01	3.20 m²	Extérieur	Privatif	Sud	1.70	С
	Fenêtre	FE01	2.26 m²	sans protecti	ion solaire		5.08	C
						Orientation	II (\Allma	2 16
Façade arrière		Composante	Surface nette	Contact avec			U (W/m²	
Mur1	0	MUSI02	34.95 m <sup>2</sup>	Extérieur	Privatif	Nord	2.70	C
	Ouvertures		0.40				F 00	
	Fenêtre	FE01	6.10 m²	sans protect			5.08	С
	Fenêtre	FE03	8.67 m <sup>2</sup>	sans protect			2.94	C
	Fenêtre	FE02	4.79 m <sup>2</sup>	sans protect	ion solaire		3.08	С
	Annexe 2	A02	8.03 m <sup>2</sup>					
Mur1		MUSI02	1.09 m²	Extérieur	Privatif	Nord	2.70	С
	Ouvertures							
	Fenêtre	FE01	1.65 m <sup>2</sup>	sans protect	tion solaire		5.08	С
Façade gauche		Composante	Surface nette	Contact ave	c Statut	Orientation	U (W/m	2.K
Mur1		MUSI02	16.14 m²	Extérieur	Mitoyen	Ouest	2.70	С
Mur1		MUSI01	1.94 m²	Extérieur	Privatif	Sud-Ouest	1.70	С
	Ouvertures							
	Fenêtre	FE01	2.02 m <sup>2</sup>	sans protect	tion solaire		5.08	С
Mur1		MUSI02	1.21 m²	Extérieur	Privatif	Ouest	2.70	C
	Ouvertures							5 to 10
	Fenêtre	FE01	1.65 m²	sans protect	tion solaire		5.08	С
		0	Curface notto			Orientation	11 /\\//pa	2 16
Façade droite		Composante	Surface nette	Contact ave			U (W/m	
Mur1		MUSI02	14.11 m²	Extérieur	Mitoyen	Est	2.70	
Mur1		MUSI01	1.94 m²	Extérieur	Privatif	Est	1.70	C
	Ouvertures							
	Fenêtre	FE01	2.02 m²	sans protect	tion solaire		5.08	933
Mur1		MUSI02	1.21 m <sup>2</sup>	Extérieur	Privatif	Nord-Est	2.70	C
	Ouvertures							
	Fenêtre	FE01	1.65 m <sup>2</sup>	sans protec	tion solaire		5.08	C
III. PLANCHERS								
III. PLANOTIERO			Surfac	e				
			totale pa					
	Plancher - Et	age1	113.15	m²				
·····	Plancher -		1.54	m²				
Plancher - Etage1		Composante	Surface nette	Contact ave	2C		U (W/m	12.M
		PLSI01	67.09 m²	Cave			1.33	
Plancher1 Plancher2		PLSI01	46.06 m²	Terre			0.76	
202		AND STREET, I AL						4 2 2
Plancher -		Composante	Surface nette	Contact ave	ec		U (W/m	
Plancher1		PLSI01	1.04 m²	Extérieur			2.80	C
Plancher1		PLSI01	0.50 m <sup>2</sup>	Terre			0.76	C

92 % sur PCI

6

## Rapport d'encodage

## **INSTALLATIONS TECHNIQUES**

#### I. LE CHAUFFAGE



	Type de chauffage	Part de l'habitation
Système de chauffage 1	Chauffage central individuel	100 %

Rendement à 30% de charge

Système de chauffage 1

Secteur énergétique SE1

Producteur

#### 1. Chaudière

PROD1 Vaillant TurboTec plus VUW 362

Année de fabrication

Energie Attestation de contrôle périodique absente

Technologie non à condensation autres Rapport de diagnostic absent

Puissance nominale 36.00 kW

2007

2

Système de production

L'ensemble des producteurs est situé hors du volume protégé. Attestation de réception absente

La production de chaleur est régulée par thermostat. Nombre d'appareils avec veilleuse 0

Pas de réservoir tampon pour l'eau du circuit de chauffage.

Système d'émission

Les émetteurs sont de type radiateurs/convecteurs avec vanne thermostatique. Un thermostat d'ambiance est présent.

La longueur des conduites de distribution non isolées en dehors du volume protégé est entre 2 et 10 m.

La pompe de circulation est régulée.

## II. L'EAU CHAUDE SANITAIRE



	Type d'installation	Locaux desservis	
Installation ECS1	Installation individuelle	Cuisine et salle de bains	

Installation ECS1	Secteur énergétique SE1	
Système de production		

Production ECS par un producteur relié au système de chauffage 1.

Système de stockage

Un ballon de stockage isolé est présent. Volume du ballon 100-200 litres

Système de distribution

La longueur des conduites de distribution est de 1 à 5 m.

Aucune boucle d'eau chaude sanitaire n'est présente.

numéro: 20220506-0000611918-01-0

## Rapport d'encodage

## **III. INSTALLATION DE VENTILATION**



Locaux secs	Nom du local	Dispositif de ventilation	Mode de ventilation
Séjour		Non	
Chambre		Non	
Locaux humides	Nom du local	Dispositif de ventilation	Mode de ventilation
Salle de bain		Non	
Toilette		Oui	Naturelle
Cuisine		Non	
Toilette		Non	

Le système de ventilation est incomplet.